



## Notes d'éclairage sur la COP22 par Bettina Laville, présidente du Comité 21

### Dépêche spéciale n°4

### Bilan COP 22, le Sommet de Marrakech : la conférence myriade !

28 novembre 2016



Nous avons dit, au milieu de la deuxième semaine de la COP22 (voir *dépêche n°3*) que nous hésitions, pour apprécier la COP22, entre un vif sentiment de succès et une sourde inquiétude. Depuis, la COP s'est conclue sur la proclamation de Marrakech, et nous restons sur ces deux impressions :

**Vif sentiment de succès** d'abord à cause de la bonne organisation matérielle de cette COP par le Maroc, de la présence d'une quarantaine de chefs d'Etats pour l'ouverture de la plénière certes principalement venus du continent africain, et de l'engagement des investisseurs et des acteurs tant économiques que de la société civile.

Ségolène Royal a d'ailleurs abondamment communiqué sur le succès, et pour le Maroc, et pour la présidence française qui vient de s'achever : conférence de presse avant même la clôture, communication en conseil des Ministres, etc. Si nous la suivons sur « le succès pour le Maroc qui a organisé un événement de grande qualité » et le fait que la France « a été unanimement saluée pour la réussite de la COP21 et pour avoir œuvré efficacement afin d'obtenir en un temps record les ratifications qui ont entraîné l'entrée en vigueur de l'accord de Paris », nous serions plus nuancés sur les résultats concrets de cette COP.

Nous continuons de regretter la lenteur des négociations formelles ou non qui ont conduit au document final. Nous l'avions dit, cette lenteur est inévitable à cause de la transition entre deux mondes : celui des COP d'avant l'Accord de Paris et celui du « monde d'après », mais cela aurait pu aller plus vite, si cette transition avait été préparée lors des PréCoPs. Certes, la première session de la CMA, soit l'organe des parties à l'Accord de Paris, a été ouverte lors de la COP 22, le 15 novembre 2016 et sera maintenue en 2017 (deuxième partie) et en 2018 (troisième partie). Cette première réunion, débouche sur deux documents, l'un intitulé « décision de la CMA », l'autre « décision de la COP 22 ». Ils appellent à l'accélération des travaux, indiquent une date butoir sur l'adoption des décisions d'application de l'Accord de Paris, soit lors de la 24<sup>e</sup> session de la conférence des parties, laquelle sera présidée par la Pologne, en 2018.

Est prévue une étape intermédiaire, en 2017, soit la COP 23, avec une réunion commune SBSTA (organe subsidiaire de la Cnucc pour le Conseil scientifique et technologique), SBI (organe subsidiaire de mise en œuvre), et APA (groupe de travail de l'Accord de Paris) ou à d'autres organes constitués.

### Les déceptions

En ce qui concerne le renforcement de l'ambition, indispensable si l'on veut respecter le fameux « 2° maximum », le **dialogue de facilitation** mentionné au paragraphe 20 de l'Accord de Paris est confié aux présidents de la COP 22 et de la COP 23 afin « d'entreprendre des consultations inclusives et transparentes avec les parties, concernant l'organisation de ce dialogue ». Autrement dit, il n'y a pas eu d'avancée à Marrakech, mais, consolation... ces consultations auront lieu durant la session de négociations techniques de mai 2017, à Bonn, et durant la COP 23.

Le Maroc, en ciblant ses priorités avait inventé la formule « AAA », soit « Afrique, **Adaptation**, Agriculture ». S'il a réussi son premier défi, les résultats des deux autres sont plus que modestes.

La décision de la CMA contient un seul paragraphe sur le **Fonds d'adaptation**, avec une formule vague : la CMA considère que ce fonds « devrait » servir l'Accord de Paris, sur la gouvernance, les arrangements institutionnels, les garanties et modalités de fonctionnement. Certes, le paragraphe 5 de la décision de Marrakech « *presse les pays développés à continuer leurs efforts pour diriger une part substantielle des financements climat publics vers les activités d'adaptation au dérèglement climatique, et pour s'efforcer d'atteindre un plus grand équilibre entre les financements attribués à l'atténuation au changement climatique et ceux attribués à l'adaptation, reconnaissant ainsi l'importance du financement de l'adaptation* ». Mais rien de concret lors de cette COP ; rien avant 2018, alors que l'adaptation est un sujet présent partout dans le monde. Les pays développés sont réticents sur les formes de financement de l'adaptation, qui sont souvent ciblés comme des dons. On peut espérer de la prochaine présidence, les îles Fidji, plus d'opiniâtreté dans ce combat essentiel.

En revanche, le premier fonds d'investissement **privé** pour l'adaptation et la résilience, MICA, a cependant été lancé, il s'agit d'un dispositif mixte de 500 millions de dollars combinant des financements concessionnels et des investissements privés en partenariat avec The Lightsmith Group (États-Unis), BeyA Capital (Afrique), le Fonds pour l'environnement mondial, le gouvernement du Maroc et les investisseurs privés du Fonds mondial pour la résilience et l'Adaptation (GARF).

L'**Agriculture** aussi a subi un revers, malgré l'annonce par la secrétaire exécutive de l'UNCCD (convention désertification) d'une coordination africaine de lutte contre la désertification, sous forme d'une initiative intitulée « SSS : Soutenable Stabilité Sécurité », et l'initiative française 4 pour 1000. Le préambule de l'Accord de Paris reconnaît certes « *la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques* » mais les Parties, s'opposant là aussi entre atténuation et adaptation n'ont pas trouvé d'accord, et le sujet a été renvoyé à la session de Bonn en 2017.

Sur le **renforcement de l'action pré-2020**, même si six paragraphes de la décision de la COP 22 concernent ce thème (souhait de ratifier l'amendement de Doha et approbation du **partenariat de Marrakech pour l'action mondiale sur le climat** lancé par les championnes sur le climat le 17 novembre 2016 pour poursuivre la mobilisation des acteurs non-étatiques), aucune mesure concrète n'a été décidée, mais ce n'est que la conséquence de l'absence de mesures sur ce thème dans l'Accord de Paris, pourtant jugé comme essentiel par les scientifiques.

Les fameux **100 milliards ont été réaffirmés**, mais la Décision de Marrakech se contente de presser les pays donateurs de continuer à augmenter « les montants des financements climat mobilisés vers cet objectif ».

## Les raisons d'espérer

D'abord, le coup de massue de l'élection américaine, suivie de l'annonce de la nomination d'une climato-sceptique à la tête de l'Agence américaine de l'environnement n'a pas suscité de tentations d'autres pays de s'affranchir de l'Accord ; au contraire, la conférence est restée unie sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Certes, on a pu dire que cette attitude relevait de la méthode Coué, car, soyons réalistes, la non application de l'Accord par les USA serait catastrophique, d'abord à cause du signal politique, ensuite de la fin de la « saine » émulation entre la Chine et les Etats-Unis, enfin à cause de la poursuite mécanique de la hausse des émissions américaines, d'autant que les USA n'avaient pas été très ambitieux dans leurs contributions. Néanmoins, toutes les parties se sont accordées dans la Proclamation de Marrakech sur le mot « **irréversible** » pour qualifier l'Accord de Paris.

Le « **partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat** » annoncé par les championnes est en soi une bonne annonce, même si elle recouvre à peu près la même réalité que l'Agenda Paris Lima, appelé ensuite Global Action. En ce qui concerne les partenariats multiacteurs, les championnes, après avoir été fortement interrogées par les délégués sur l'organisation de l'Agenda de l'Action, ont annoncé un partenariat continu avec des rendez-vous tout au long de l'année entre les COP : dans la première partie de l'année aurait lieu un bilan des priorités, l'élaboration d'un plan de travail et des dialogues régionaux. Serait remis ensuite à chaque COP un « rapport annuel de l'action climatique ». Les résultats de ces partenariats seraient suivis par la plateforme NAZCA.

Aujourd'hui, plus de 12 000 projets concernent les forêts, l'eau, les entreprises et l'industrie, les établissements humains, l'énergie, les océans, les transports et l'agriculture. Au cours des deux semaines de la COP 22, ces rassemblements ont réuni plus de 150 conférenciers, dont des ministres, PDGs et maires, et ont attiré plus de 4 000 personnes venues du monde entier. Mais la gouvernance réelle de cette **myriade** d'initiatives, et surtout la comptabilisation des émissions évitées sont encore très floues.

Les Maldives collaboreront avec l'Agence internationale des énergies dans les petits États insulaires en développement.

L'initiative **Science based targets**, lancée avec le WWF, CDP, le Pacte mondial des Nations unies et le WRI (World resources institute), est aujourd'hui forte de deux cents entreprises, avec des émissions cumulées de 627 millions de tonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub> par an. Elle vise à aligner leurs objectifs de réduction d'émissions sur les recommandations des scientifiques du Giec pour maintenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2°.

**L'eau** a fait sa grande entrée dans les COP, avec les suites de l'initiative Climateiswater, où le Partenariat français pour l'Eau a joué un grand rôle. Certains participants ont regretté que la thématique traitée ne relie pas assez l'eau et le réchauffement, et reste trop dans une approche classique.

### **Des progrès pour l'Afrique**

19 autorités et échanges de marchés de capitaux africains, représentant 26 pays africains, ont signé et approuvé **l'Engagement de Marrakech pour l'encouragement des marchés de capitaux verts en Afrique**.

La Commission européenne a lancé un plan visant à encourager les **investissements en Afrique et dans le voisinage de l'Union européenne** pour renforcer les partenariats et atteindre les Objectifs de développement durable. Ce plan comprend le Fonds européen pour le développement durable, qui atteindra une valeur allant jusqu'à 4,1 milliards d'euros, entraînant un investissement régional public et privé allant jusqu'à 44 milliards d'euros d'ici 2020.

### **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)**

47 projets approuvés, totalisant 390 millions de dollars pour l'atténuation et mobilisant près de 4 milliards de dollars, sans compter les projets liés aux obligations de la Convention. Pour l'adaptation, un total de 87 millions de dollars pour 13 projets, mobilisant 332 M \$ de cofinancement.

**Une plateforme stratégie 2050** a été lancée avec un fort engagement de l'Allemagne, du Mexique et des Etats-Unis d'Obama... ce qui est utile pour maintenir un fil rouge de long terme en ce qui concerne la décarbonisation mais ce qui reste évidemment très aléatoire au vue des incertitudes démographique, économique et stratégique d'ici à 30 ans. 22 pays, 15 villes, 17 territoires, et 196 entreprises y ont adhéré. Le secteur qui reste le plus actif et le plus dynamique est celui qui dans l'histoire des COP est apparu le plus tardivement : celui de **l'investissement des finances durables**. Bien sur, aucune décision multilatérale n'a été prise concernant le prix du carbone mais la thématique a été déclinée dans tous les side event parlant d'économie et par tous les grands responsables économiques – ainsi que par le Chef d'Etat français.

La COP 22 laissera le souvenir d'une **COP de transition** : elle sonne la fin de l'euphorie, un peu forcée, de l'Accord de Paris, et ouvre une période nouvelle avec le départ de Ban ki Moon, la prise de fonction de Patricia Espinoza, secrétaire exécutive de la CCNUCC. Et bien sur l'élection de Donald Trump.

Elle a été caractérisée par une **myriade** d'initiatives et d'engagements qui incarne les aspirations de cette « multitude » que le monde représente pour parler comme Castoriadis. Embrasser cette myriade pour la faire concourir à une atténuation significative des émissions – voilà le défi qui devra être relevé pour 2018, ce qui implique un travail intense et régulier des instances de la convention dans l'intervalle des COP. Autrement dit, c'est bien que l'Accord de Paris soit entré en vigueur mais son application reste à venir. Avec deux grandes menaces : le manque de leadership de l'Union européenne, qui perd peu à peu son rôle traditionnel d'aiguillon de la lutte contre le réchauffement climatique, et l'inconnu américain. Car ne nous y trompons pas : l'Accord de Paris, qui n'est en rien contraignant, peut être appliqué avec désinvolture par les USA sans qu'on ne puisse rien y faire... sauf peut être le monde américain des affaires. Ceci dans un contexte où les bonnes nouvelles de la

réduction de l'intensité carbone (soit les émissions des gaz à effet de serre liés à la consommation d'énergie par million de dollars de PIB) des économies du G20 de 2,8 % en 2015 ne doit pas faire oublier que c'est 6,5 % de décarbonation qui est indispensable pour limiter le réchauffement climatique à 2°C... Et que la France, qui avait fortement réduit son intensité carbone en 2014 (-9 %), a ralenti le rythme en 2015 (-0,2 %), restant bien deçà de son objectif annoncé à Paris de -3,1% annuels.

## Dépêche COP22 n°3 en direct de Marrakech J+11 après l'ouverture / J-2 avant la clôture ! 17 novembre 2016



Au milieu de la deuxième semaine de la COP22, l'appréciation générale se situe entre un vif sentiment de succès et une sourde inquiétude. Vif sentiment de succès d'abord à cause de la bonne organisation matérielle de cette COP par le Maroc, de la présence forte d'une quarantaine de chefs d'Etats pour l'ouverture de la plénière - certes principalement venus du continent africain -, et de l'engagement des investisseurs et des acteurs tant économiques que de la société civile.

Inquiétude sourde ensuite à cause de la lenteur des négociations formelles ou non qui doivent faire l'objet d'un document intitulé « Décisions de la COP22 ». Nous l'avions dit, cette lenteur est

inévitables à cause de la transition entre deux mondes - celui des COP d'avant l'Accord de Paris et celui d'après (selon l'expression du roi du Maroc dans son discours d'ouverture) -, et les délégués ont des difficultés sur certaines décisions en particulier concernant le rehaussement du niveau d'engagements (celui des NDC).

Lors de sa visite, le Président de la République française ne s'y est pas trompé : il a martelé **la nécessité de l'accélération**. En privé lors d'une rencontre avec les ONG à laquelle était présent le Comité 21, il a fait part du risque de retour à une certaine routine, en engageant les ONG françaises à être les gardiennes dynamiques de l'Accord de Paris.

Par ailleurs, lors de son discours à l'ouverture de la plénière, le chef de l'Etat français a insisté sur le caractère irréversible de l'Accord de Paris, en s'adressant manifestement au futur Président américain, comme d'ailleurs le secrétaire général des Nations Unies, et la championne du Climat Hakima El Haité, qui ont tous deux souligné le jeudi 17 novembre l'irréversibilité de cet Accord, « *fondée sur la vigilance des militants préoccupés par le chaos climatique, des investisseurs et des organisations syndicales* ».

John Kerry, devant une salle pleine à craquer, a quant à lui déclaré que le marché serait le gardien de l'Accord de Paris.

Avant la clôture des travaux, on peut d'ores et déjà saluer quelques décisions :

- La COP23 aura lieu à Bonn sous présidence des Iles Fidji.
- Le sujet du prix du carbone avance de manière décisive.
- Un nouveau champion de nationalité fidjienne a remplacé la championne française le 17 novembre en matinée.
- Les parties devront déposer des indications de méthode pour rehausser l'engagement (NDC) avant la fin du premier semestre 2017.
- Pour la COP24 qui aurait lieu en Pologne les règles de fonctionnement de la CMA1 devront être fixées.
- Le roi du Maroc a annoncé la création d'un prix international du climat, d'un montant équivalent au prix Nobel et qui sera décerné tous les ans par un jury indépendant.
- Les négociations sur les pertes et préjudices et celui sur le mécanisme technologique sont abouties.
- L'annonce par le secrétaire exécutif de l'UNCCD (convention désertification) d'une coordination africaine de lutte contre la désertification avec une initiative intitulée « SSS : soutenable stabilité sécurité ».

Il reste que des engagements continuent d'être pris sur les financements mais le débat demeure sur leur comptabilisation à la suite de la publication du rapport co rédigé par l'OCDE et remis fin octobre à la présidence française.

Si le Maroc a bien gagné le pari du leadership africain, la thématique de l'adaptation au changement climatique ne semble pas s'affirmer à la hauteur de ses annonces.

En ce qui concerne l'Agenda de l'Action (Global Climate Action Agenda), de nouvelles coalitions ont été renforcées ou se sont formées comme par exemple l'initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine (AAA) ou bien celle souhaitée par F. Hollande de la neutralité carbone pour 2050.

En ce qui concerne les partenariats multi-acteurs, les championnes, après avoir été fortement interrogées par les délégués sur l'organisation de l'Agenda de l'Action, ont annoncé le « partenariat de Marrakech pour l'action globale pour le climat » en souhaitant un partenariat continu, avec des rendez-vous tout au long de l'année entre les COP : dans la première partie de l'année aurait lieu un bilan des priorités, l'élaboration d'un plan de travail et des dialogues régionaux. Serait remis ensuite à chaque COP un rapport annuel de l'action climatique. Les résultats de ces partenariats seraient suivis par la plateforme NAZCA.

Le pavillon du Comité 21 / Club France Développement durable s'est affirmé dans la zone verte comme le rendez-vous des français, au delà de ses membres. C'est d'ailleurs sur celui-ci que s'est arrêté le Président de la République pour dialoguer avec des jeunes de l'Ecole des Métiers de l'Environnement et saluer les personnalités françaises ainsi que le directeur général du PNUE.

Avec plus de 80 conférences et prises de parole des membres et partenaires, tous les sujets de la COP ont été abordés : du prix carbone à l'alimentation, de l'éducation au développement durable à l'agriculture, des énergies renouvelables à l'économie circulaire, de la déclaration des Droits humains aux mobilisations citoyennes.

La qualité des intervenants au colloque Guerre-Paix-Climat a été saluée par tous et curieusement le Président de la République F. Hollande, devant la communauté française, a énormément insisté sur ces mêmes thèmes en évoquant les menaces que fait peser sur la planète les réchauffements climatiques, en particulier sur le continent américain ...

La fréquentation importante du side-event organisé par le CNRS et le Comité 21 montre tout l'intérêt des citoyens et des professionnels de la lutte contre les dérèglements climatiques pour questionner la notion même de « solutions climat ». L'ouvrage « *Quelles solutions pour le changement climatique ?* » a été présenté et débattu en présence d'une quarantaine de personnes.

La coalition « *Gouvernance multi-acteurs en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris* » copilotée par le Comité 21, l'OCDE, le Comité des Régions de l'Union européenne et le Comité économique social européen a annoncé dans son side event du mercredi 16 novembre l'organisation de deux rendez-vous annuels pour faire le point sur l'avancement de ses travaux qui commenceront en 2017 par l'élaboration d'un manuel.

Dans les deux derniers jours on attend les « décisions de Marrakech », et les délégations restent inquiètes sur le renouvellement de l'ambition dont l'aboutissement devrait coïncider avec le rapport du GIEC sur les conditions d'atteinte du 1,5°C.

Mais on peut déjà dire qu'avec la fin de la présidence française, le départ de Ban Ki Moon, la prise de fonction de Patricia Espinoza, secrétaire exécutive de la CCNUCC, une ère nouvelle s'ouvrira à Bonn dans un climat où le monde économique a pris la main sur le processus climatique.

## Dépêche COP22 n°2 en direct de Marrakech J+3 à la COP22, le temps de l'action !

9 novembre 2016



La pluie (battante) le jour de l'ouverture, lundi 7 novembre, est-elle un signe du bouleversement climatique ou de la bienveillance divine, veillant à ce que les organisateurs de la COP ne manquent pas d'eau ? Nous savions déjà que pour cette COP22 le thème de l'adaptation serait à l'honneur mais les délégués ont effectivement du s'adapter eux-mêmes à la « gadoue » et au froid ... deux premières surprises de cette conférence marocaine.

La zone verte en ce lundi matin était toujours en cours de peaufinage lorsque les portes se sont ouvertes aux quelques rares représentants de la société non étatiques qui avaient réussi la veille à

obtenir leur accréditation zone verte.

Heureusement dès le mardi 8 novembre, les organisateurs de la COP22 avaient décidé d'abandonner l'idée d'une accréditation nominative, laissant ainsi le public visiter les différents stands et grossir les rangs des auditeurs des conférences.

En zone bleue, les Etats ont ouvert en grande pompe cette première conférence après l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et ont souligné plusieurs fois le rôle crucial des acteurs non étatiques : « 80% de la mise œuvre de l'Accord de Paris relèvera des acteurs non étatiques », c'est par ces mots que Mme Hakima El Haité, Ministre de l'Environnement du Royaume du Maroc, a prononcé son premier discours de la COP22. «Je pense qu'il est important pour nous tous de reconnaître que les acteurs non étatiques avancent déjà et qu'il y a beaucoup de choses mises en œuvre, d'initiatives et de coalitions. Ils sont très actifs », a-t-elle dit.

« C'est la première fois que nous construisons un véritable partenariat entre les acteurs non étatiques et les Etats », a-t-elle ajouté. «Nous pensons qu'il est très important d'avoir ce partenariat. Nous avons construit pendant des années des murs entre les négociateurs et les parties d'un côté et le monde réel et les acteurs non étatiques de l'autre. Aujourd'hui, nous devons construire des ponts entre eux ».

La déclaration de la championne est d'autant plus importante que manifestement les délégations des Etats peinent à s'organiser, finalement comme sidérées par la bonne nouvelle de la mise en œuvre précoce de l'Accord de Paris. Ségolène Royal lors de l'ouverture et de la passation de pouvoir au nouveau président de la COP M. Mezouar a eu raison de s'enthousiasmer sur les 100 ratifications comptabilisées le 7 novembre...

Un des plus gros points de discussion au bout des 2 premiers jours est la date de poursuite des travaux de la CMA (Conférence des parties à l'Accord de Paris) 2017 ou 2018. Certes la CMA1 commencera le mardi 15 novembre en présence de chefs d'Etats dont François Hollande mais est-ce l'année prochaine ou en 2018 que les négociations d'application de l'Accord de Paris prendront le leadership ?

Cette semaine sera plus marquée par des événements, des side-event et des consultations informelles que par des avancées véritables pour la mise en place de l'Accord de Paris, d'autant qu'une autre pluie battante s'est abattue le 9 novembre au matin : l'élection de Donald Trump à la Présidence des Etats Unis !

## Dépêche COP22 n°1 : Analyse de Bettina Laville « L'Accord de Paris entre en vigueur dans le but de combattre de multiples alertes climatiques »

4 novembre 2016

### COP22 : l'Accord de Paris entre en vigueur dans le but de combattre de multiples alertes climatiques



Bettina LAVILLE,  
conseiller d'État,  
présidente fondatrice du Comité 21,  
directrice de la rédaction de la revue *Vraiment Durable*

L'Accord de Paris entrera en vigueur le 4 novembre, ce qui permettra à la COP22 d'accueillir la première conférence des Parties à l'Accord de Paris : c'est « l'urgence climatique » qui, grâce à une importante mobilisation diplomatique de la présidence française, s'est imposée, au prix de quelques aménagements juridiques, pour que le délai entre une signature d'un accord diplomatique et son entrée en vigueur batte tous les records historiques : moins de 11 mois...

Il reste à la nouvelle présidence marocaine la tâche ardue de tracer une feuille de route crédible jusqu'en 2020, premier rendez-vous important pour mesurer si le « Pacte de Paris » emporte les États et la société civile vers une trajectoire zéro carbone pour la fin de ce siècle.

émissions devraient atteindre en 2030 54 à 56 gigatonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> - soit largement au-dessus du niveau fixé à 42 Gt pour avoir une chance de limiter le réchauffement planétaire à 2°C d'ici la fin du siècle. Il en conclut que la communauté internationale doit de toute urgence et radicalement revoir ses ambitions à la hausse par rapport aux engagements actuels de l'Accord de Paris.

\*publié initialement dans le numéro de novembre 2016 de la revue *Énergie – Environnement – Infrastructures* des Éditions LexisNexis (*Énergie – Env. – Infrastr.* 2016, étude 19)

Bettina Laville - [bettina.laville@comite21.org](mailto:bettina.laville@comite21.org)

[Lire l'article](#)



Comité 21  
4 rue drouot, 75009 Paris, France  
Tél. : (33) 01 55 34 75 21. Fax : (33) 01 55 34 75 20  
[comite21@comite21.org](mailto:comite21@comite21.org) . [www.comite21.org](http://www.comite21.org) . [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org)

